



COMPTE-RENDU DE REUNION

CONSEIL CITOYEN DE MONTPLAISIR, REVEILLON, HORTE-NEUVE

Date : 27 /11/2024

Lieu : Domaine de Montplaisir, salle modulable

Personnes présentes :

Habitants :

- Femmes : Mme GRANGE, Mme MASSAT, Mme ESPI-PEREZ
- Hommes : M. LE NEDELEC, M. LABATUT, M. COSTES, M. DEUTSCH

Ville de Narbonne :

- Elue référente : Mme Sylvie ALAUX
- Adjoint délégué à l'administration général, à l'écologie et à la transition écologique, au développement durable et aux paysages et nature : M. Alain VICO
- Chargé de mission démocratie participative : M. Alexis MAMIS

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance / approbation du compte-rendu
2. Point sur le remplacement des membres démissionnaires
3. Information : projet sur le domaine de Montplaisir
4. Thématique mobilité cyclable
5. Point sur un nouvel outil de travail pour les Conseils citoyens
6. Thématique mobilité cyclable
7. Point d'avancement sur l'Appel à projets participatifs
8. Questions diverses

- 1- Désignation du secrétaire de séance : Mme ESPI PEREZ Alexine

Approbation du compte rendu : approuvé

- 2- Point sur le remplacement des membres démissionnaires :

Membres démissionnaires : Mme CHASSARD et Mme PARISOT

Réponse de la ville – Direction citoyenneté :

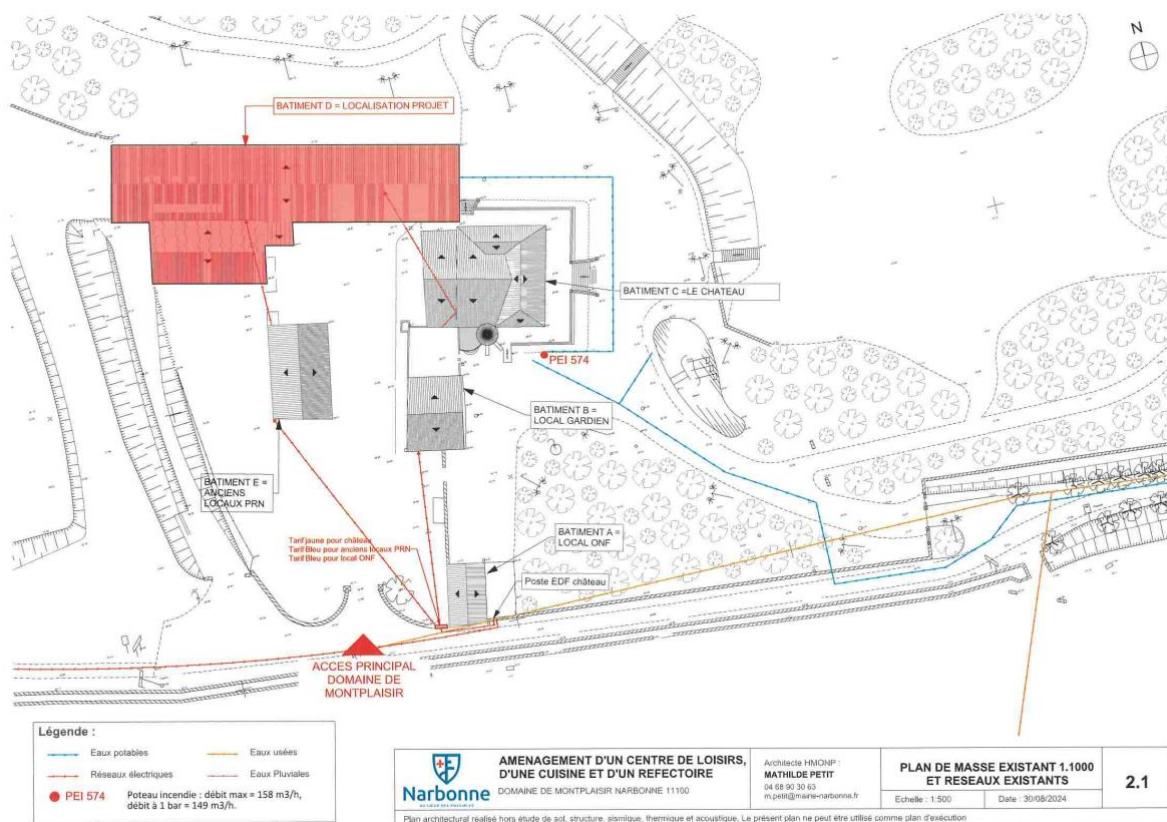
Pour rappel, pour intégrer le Conseil citoyen, il fallait faire acte de candidature auprès de la direction de la citoyenneté en 2023. Sur la base de ces candidatures un tirage au sort a eu lieu désignant les membres actuels du Conseil citoyen. Les candidats qui auraient candidaté sans être tiré au sort intègrent la liste complémentaire, ils sont invités à intégrer le Conseil citoyen en cas de démission. Sur le périmètre Montplaisir, Réveillon et Roches-Grises, il n'y avait pas de liste complémentaire. Pour remplacer les démissionnaires des personnes peuvent envoyer une demande d'intégration aux Conseils citoyens en envoyant une lettre à Monsieur le Maire. Dans un souci de parité, étant donné que deux femmes ont démissionné, deux femmes qui candidateraient (par une lettre envoyé à Monsieur le Maire) aux Conseils citoyens seraient intégrées.

3- Information : projet sur le Domaine de Montplaisir

Madame ALAUX et Monsieur VICO informent les membres du Conseil citoyen à propos de la création d'un centre de loisir sur le domaine de Montplaisir, regroupement de tous les centres de loisirs des écoles de Narbonne pour les mercredis et les vacances scolaires. Il s'agira d'un lieu privilégié à différencier d'une école. La création d'une cantine se fera dans un second temps (800 000 euros de travaux). Il est également prévu, un accès au parc, qui sera aménagé par la suite ainsi qu'un parcours de santé (avec la pose de 17 agrès sportifs pour 100 000 euros de travaux). Ce centre de loisir est prévu pour fin 2025 (si aucun contretemps).



 Narbonne VILLE DE NARBONNE	AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE LOISIRS, D'UNE CUISINE ET D'UN REFECTOIRE DOMAINE DE MONTPLAISIR NARBONNE 11100	Architecte HMONP : MATHILDE PETIT 04 68 90 30 63 m.petit@maire-narbonne.fr	Vue 3D 2 - R+1 - Aménagement de salles d'activités	
			Echelle : 1:37.07	Date : 30/08/2024
Plan architectural réalisé hors étude de sol, structure, sismique, thermique et acoustique. Le présent plan ne peut être utilisé comme plan d'exécution				



Ci-dessus deux plans architecturaux reprenant les aménagements prévus.

➤ Point réhabilitation des terrains de tennis sur Montplaisir :

Réponse de la Ville – Direction des sports :

Les courts de tennis sont obsolètes et hors d'usage. Ils ont été déclarés non conformes et dangereux par un bureau de contrôle diligenté par la ville. Ils ne doivent plus être utilisés et ne sont plus accessibles au public.

Un projet de transformation de ce site est à l'étude. Plusieurs projets ont été évoqués : pumtrack, skate Park, piste bi-cross et courts de padel. Pour le moment rien n'est encore définitivement retenu.

En termes de calendrier, rien n'est encore fixé.

4- Thématique mobilité cyclable :

Madame ALAUX et Monsieur VICO, informent les membres du Conseil citoyen du projet d'aménagement d'une piste cyclable (un seul sens de circulation) **au départ de Montplaisir jusqu'au giratoire devant Renault**. Le tracé prévu passera en partie du côté du complexe sportif de Montplaisir avant de passer sur la route de Perpignan pour arriver sur le giratoire. Cet aménagement comprendra des protections en béton, des élargissements de voies, un rachat de terrain et des réseaux d'eau à refaire. Les travaux sont évalués à 1 000 000 d'euros, il faut compter entre 3 et 5 ans. L'objectif à terme est de pouvoir faire le littoral en vélo.

Un membre du Conseil citoyen, souligne qu'avec d'autres résidents des quartiers du périmètre du Conseil citoyen, ils utilisent fréquemment le vélo pour se déplacer (2 à 3 fois par jour) notamment pour se rendre sur leur lieu de travail en centre-ville. En tant qu'usagers, et au travers du Conseil citoyen ils espèrent apporter leur part dans la réflexion autour de la mise en place de voies cyclables pour rejoindre le centre-ville à vélo.

Un dossier reprenant trois itinéraires possibles est alors présenté aux membres du Conseil citoyen présents. Les trois itinéraires en question sont les suivants :

	Avantages	Inconvénients
Via Les Fours à Chaux (Vers St Jean St Pierre)	Quelques passage tranquille. Quelques pistes cyclables	<ul style="list-style-type: none"> - Traverse une partie de la zone Commerciale derrière Auchan. - Parcours assez long et peu sécurisé surtout sur la 1^{ere} partie en partant de Montplaisir. - Partie de route étroite et peu sécurisée (Rue de Jonquières) avant passage du pont jaune de la rocade (sur D6009) - Beaucoup de zigzag (Rue ratacas, Rue d'Espagne) jusque'à la piste cyclable de la zone Commerciale (coté Biocoop) - Chemin long et mal indiqué
Via la zone commerciale (Croix Sud pour arriver à l'espace Liberté)	Chemin direct et le plus court	<ul style="list-style-type: none"> - Zone très dangereuse. - Relativement praticable en utilisant la BAU le long de la départementale D6009 de Montplaisir jusqu'au rond-Point « Renault » - ZONE TRES DANGEREUSE en traversant la zone commerciale du Rond-Point « Renajult » jusque'à l'Espace Liberté
Le long de L'A9 par l'Arboretum	<ul style="list-style-type: none"> - Chemin très agréable et sécurisé - Chemin possible DEPUIS Les Pesquis (route C9) en direction de Rochergrise pour longer l'A9 - Peu d'aménagements nécessaire et mise en oeuvre facile et rapide et à budget réduit. - Liaison « complète » et non partielle du trajet vélo jusque à l'Espace Liberté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un peu plus long que par la Départementale - Au départ de La Gendarmerie, nécessite un peu d'aménagement dans 1 des 2 tubes sous l'A9 après avoir traversé la zone de sports - Faire un enrobé de la route de Bages jusque'à la partie bitumée de l'arboretum - Nécessite l'installation d'une passerelle en bois au dessus de la voie ferrée - Quelques dénivelés positifs

Monsieur VICO fait quelques remarques techniques et règlementaires, notamment au niveau du 3^{ème} itinéraire. Il met en avant la principale difficulté dans le projet global de relier les quartiers du périmètre du Conseil citoyen avec le centre-ville, laquelle se trouve être le « trèfle de l'autoroute » situé sur le périmètre de Narbonne- Sud. Lieu particulièrement

dangereux, des projets sont à l'étude pour essayer de le contourner avec les différents acteurs compétents que sont la ville, le Grand Narbonne et le Département.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

Avec l'ensemble de ces éléments, un dossier diagnostic d'usage sur la thématique de la mobilité cyclable sera constitué puis soumis au service technique. Il est important de noter que c'est également un sujet pour le Conseil citoyen de Narbonne-Sud, qui de son côté travail sur les voies cyclables existantes et les usages des cyclistes sur leur périmètres. Le Conseil citoyen de Saint Jean Saint Pierre a également réalisé un dossier diagnostic d'usage sur cette thématique. Le prochain CDQ en mars 2025, pourra porter sur cette thématique précise.

Rôle du Conseil citoyen : l'un des apports du Conseil citoyen que ce soit pour cette thématique ou une autre se trouve dans la documentation du comment les habitants pratiquent la piste cyclable actuellement ? Quels chemins ils utilisent pour se déplacer lorsqu'il n'y pas de signalisation ...

Remarque d'une membre du Conseil citoyen : sur l'avenue de Réveillon le passage piéton à proximité de l'arrêt de bus n'est actuellement pas praticable en vélo, quand bien même il est utilisé par des cyclistes (qui descendent donc de leur vélo pour le reprendre ensuite, ce qui n'est pas très pratique).

5- Point sur un nouvel outil de travail pour le Conseil citoyen : le dossier diagnostic d'usage :

M. MAMIS présente les objectifs du dossier diagnostic d'usage, qui vise à documenter les services sur les pratiques actuelles de riverains sur une thématique ou un territoire choisis par les membres du Conseils citoyens.

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année 2025 est présenté : l'idée est de passer à 4 réunions par an (au lieu de 5). Il sera possible de rajouter une réunion en juin si nécessaire.

Il est tout à fait possible pour les membres du Conseil citoyen de se réunir entre eux, en dehors de ces 4 réunions prévues, en envoyant un mail au chargé de mission en précisant la date et l'heure, afin que la salle modulable du domaine de Montplaisir soit réservée.

La prochaine réunion du Conseil de quartier OUEST se déroulera en mars 2025.

6- Point d'avancement sur l'Appel à projets participatifs 2025 :

Les membres du Conseil citoyen envisagent la mise en place d'un jardin partagé au niveau du jardin du domaine de Montplaisir.

Monsieur VICO informe les membres du CC qu'un projet de réhabilitation du jardin du domaine de Montplaisir est à l'étude et qu'en conséquence, si les membres du CC envisagent un projet de jardinières partagées il faudrait davantage cibler le lieu de l'ancien enclot pour les animaux, qui n'est pas inclut dans le projet de la ville.

Fin de réunion 19h30

Prochaine réunion jeudi 23 janvier au domaine de Montplaisir, salle modulable
